

Les évêques catholiques irlandais, au nombre de 27, sont actuellement à Dublin délibérant sur quelques questions qui sont dit-on, d'une importance capitale.

On parlait ce matin, dans quelques-uns de nos cercles, d'une rupture complète entre la Russie et la cour de Rome. Le baron de Meyendorff aurait reçu l'ordre de quitter son poste immédiat.

Une correspondance semi-officielle de Washington fait connaître le rétablissement du président Johnson, qu'une indisposition assez grave éloignait depuis plusieurs semaines des affaires. Le correspondant croit savoir que contrairement à l'opinion de plusieurs ministres qui penchent vers les mesures de rigueur, le président est décidé à poursuivre le système de conciliation inauguré après la guerre par M. Lincoln. C'est en effet, le plus sage parti qu'il y ait à prendre.

Pour toute la correspondance : J. RENOUX.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal en remplacement de M. Edouard Delattre père, décédé.

#### 2<sup>e</sup> SECTION.

Electeurs inscrits,	905
Nombre des votants,	757
Voix perdues,	6
MM. TERNYNCK,	406
BÉTHUNE-DURIEUX,	347
M. Ternynck est élu.	

Ce n'est pas sans une lutte des plus vives que les électeurs se sont prononcés.

A l'agitation momentanée qui s'est produite, succédera bientôt le calme si nécessaire à l'entente des affaires de la commune ; les rivalités personnelles et l'esprit de coterie disparaîtront devant les graves considérations de l'intérêt général.

J. R.

Le Frère Hubert, directeur des Frères des Ecoles chrétiennes de La Bassée, est nommé directeur à Roubaix en remplacement du Frère Elesmes, décédé.

Plusieurs conseils généraux ont émis le vœu de l'extension du service télégraphique par l'intermédiaire des bureaux de poste cantonaux. Il serait délivré par les bureaux des enveloppes aux diverses taxes, les facteurs transmettraient chaque dépêche au poste télégraphique de leur circonscription et celui-ci la dirigerait vers le destinataire. Cette mesure repondrait à un vœu déjà ancien, et satisfait au besoin des propriétaires, des négociants et des industriels des campagnes. On ne voit pas pourquoi la population rurale serait privée des avantages que le télégraphe procure aux habitants des villes.

Voici les indications principales à donner aux chasseurs sur l'interprétation de la loi sur la chasse.

Tout individu chassant, même sur ses propriétés non closes, devra être muni d'un permis de chasse, et il sera tenu d'en justifier à toute réquisition aux maires ou adjoints, commissaires de police, gendar-

mes, gardes forestiers et gardes-champêtres.

Les permis de chasse ne donne à celui qui l'a obtenu que le droit de chasser de leur sur ses propriétés et sur celles d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

Il n'est délivré de permis de chasse que sur la demande faite sur papier timbré par la personne intéressée et accompagnée de l'avis du maire de sa résidence.

Cette demande devra toujours être appuyée de la quittance du percepteur du même lieu, constatant le paiement de 25 francs, prix du permis. On devra y joindre le signalement, la date et l'indication du lieu de naissance. Si le pétitionnaire est mineur, il devra être autorisé par ses père, mère ou tuteur. Toute demande qui ne réunira pas les conditions exigées sera rigoureusement renvoyée.

La chasse est interdite en temps de neige dans toute l'étendue du département, à l'exception de celle des alouettes et du gibier d'eau dans les marais, les étangs et les rivières.

La chasse au gibier d'eau est ouverte et sera close à la même époque que celle du gibier ordinaire.

La constatation des délits de chasse aura lieu par procès-verbaux dressés et affirmés par les autorités compétentes, et transmis à M. le procureur impérial près le tribunal dans le ressort duquel le délit aura été constaté.

L'amende pourra être portée au double, si le délit a été commis sur des terres non dépeuplées de leurs fruits.

La prochaine saison théâtrale va commencer dans quelques jours à la grande satisfaction des amateurs de ces jeux scéniques qui, tout à la fois, éclairent l'esprit, intéressent le cœur, et, par forme de délassement, font naître aussi une bonne et franche gaieté. On ne saurait trop recommander à tout directeur de théâtre d'être difficile sur le choix des ouvrages qu'il veut monter. Quant à M. Steiner, il a déjà fait ses preuves ; il connaît le goût du public roubaixien ; le caractère même de son talent le portera tout naturellement à donner satisfaction à l'élite de ce public en lui offrant surtout les pièces qui ont obtenu sur les grands théâtres de Paris un succès légitime et durable ; mais il ne faut pas se dissimuler qu'à côté d'un groupe plus ou moins nombreux de juges compétents, il y a aussi un auditoire qui ne discute pas, qui analyse encore moins, mais qui éprouve des sensations et qui approuve ou condamne suivant le plaisir qu'on lui a causé ou la somme de larmes qu'on lui a fait répandre.

Un vieux proverbe dit qu'on ne peut contenter tout le monde. Eh bien ! à l'égard d'un directeur de théâtre, ce proverbe est faux. Il est obligé par son propre intérêt de contenter tout le monde, sinon à la fois, du moins successivement ; qu'il fasse pleurer ceux qui ont le cœur sensible et puis après qu'il provoque un rire de bon aloi chez ceux qui n'ont pas de propension à la mélancolie.

Mais pour résoudre ce difficile problème, il faut, outre de bonnes pièces de genres différents, un choix d'habiles interprètes et, sur ce point, le tableau de la troupe que M. Steiner a pu réunir nous paraît devoir en donner une opinion favorable. D'abord, elle est complète ; plusieurs emplois qui manquaient l'année dernière sont remplis par celle qui va commencer. Ensuite les artistes qui figurent sur cette liste viennent tous de villes importantes telles que Paris, Rouen, Liège, Genève, Alger etc. Ce serait être par trop optimiste que de vouloir les louer à l'avance ; mais au moins peut-on dire que ce ne sont pas des commençants.

En présence de quelques cas de choléra qui affligent le littoral de la Méditerranée, on ne saurait trop suivre comme prophylaxie et comme un des meilleurs préservatifs des miasmes cholériques les conseils du docteur J.-L. J. Valleix, médecin de l'Hôpital de la Pitié de Paris. Le séjour dans un lieu sec et bien aéré, des vêtements suffisamment chauds, un régime tonique sans être excitant.

A ces précautions il est utile d'en joindre d'autres ; on recommande donc de prendre après chaque repas une tasse d'infusion de menthe, mélisse et d'arnica, qu'on fera suivre d'un verre de la Liqueur des moines bénédictins de l'abbaye de Fécamp, dans la composition de laquelle entre une certaine quantité de plantes puissantes pour la préservation et la guérison de cette terrible maladie.

Devis général, le concert donné, dimanche dernier, par la Grande-Harmonie avec concours du Cercle Orphéonique et de la Société Chorale de Roubaix, a été très brillant et a fait le plus grand plaisir à la nombreuse société venue pour l'entendre. Disons en passant que le vaste local du Collège, mis avec tant d'obligeance à la disposition de la Grande-Harmonie et de ses membres honoraires ; réunissant d'excellentes conditions, tant sous le rapport de l'acoustique que pour l'emplacement réservé aux auditeurs dans la grand-cour des élèves et dans le jardin contig.

La dernière partie était composée d'abord l'ouverture de *Mercedès* morceau peu connu ; mais où l'on a remarqué de beaux effets d'ensemble, de fraîches mélodies ; surtout une exécution très soignée ; suite deux chœurs chantés avec beaucoup de talent par la Société Chorale que dirige M. Knorr : *Annibal traversant les Alpes* et la *plainte de Saül*, chant biblique de grande beauté. Puis M. Sjammar a fait entendre une fantaisie pour bombon sur des motifs de *Jérusalem*. On a vivement applaudi ce morceau et c'était justice. La première partie s'est terminée par un charmant quadrille tiré de l'opéra *Bonsoir Voisin*, de Poise.

Après un entr'acte de peu durée, la Grande-Harmonie a joué d'une façon vraiment magistrale la magnifique ouverture d'*Obéro*, considérée avec raison comme la palme de la concordance qui règne entre tous les instruments qui concourent au charme de l'harmonie, sans qu'aucun d'eux cherche à dominer aux dépens des autres. La *Révolte à Memphis*, chœurs dramatique d'un grand effet a été parfaitement rendu par la Cercle Orphéonique sous la direction de M. Julien Cateau ainsi que la jolie bluette intitulée : *La Noce du village*. Roubaix peut se féliciter maintenant d'avoir posséder deux sociétés de chant qui, avec de la persévérance dans leurs études, pourront bientôt tenir leur place parmi les orphéons de premier ordre.

Ces deux chœurs ont été suivis de la grande fantaisie sur *la Somnambule*, arrangée par H. Bender, avec le goût et l'habileté dont ce célèbre artiste a donné tant de preuves. Des applaudissements enthousiastes ont accueilli toutes les variations. Nous ne pouvons que les énumérer rapidement ici, faute d'espace, pour les apprécier convenablement. Ce sont : la grande clarinette, par M. Charles Wattel ; le cor, par M. Mercier ; le tuba, par M. Désiré Cateau ; le piston, par M. Heinevetter ; la petite flûte, par M. Cateau ; le saxophone, par M. Louis Knorr ; le bombardon, par M. Sjammar ; la petite clarinette, par M. Lebaqz, et enfin une variation en trio par MM. Heinevetter, Delattre, pistons, et Louis Vandepente, trombonne. De l'aveu des nombreux connaisseurs, on trouverait difficilement en France, parmi les meilleures sociétés françaises, une pareille réunion d'excellents artistes. Le plaisir qu'on a éprouvé à les écouter inspire tout naturellement le désir de les entendre plus souvent. Espérons que les occasions se présenteront encore.

Nous ne terminerons pas sans témoigner à M. Victor Delannoy toute la reconnaissance qu'on lui doit pour les soins qu'il donne à son corps de musique, soins auxquels nous devons de si beaux résultats.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance 27 août 1865.

Sommes versées par 150 déposants, dont 74 nouveaux . . . . . 10,903 —  
24 demandes en remboursement. 5,313 —  
Les opérations du mois d'août sont suivies par MM. Réquillart-Désaint et Alfred Motte, directeurs.

### COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 28	le 29	hausse	baisse
3 1/2 ancien.	68,75	68,55	10	20
4 1/2 au comp.	98,00	98,00		

JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — Nous nous efforçons de résumer toujours ici les décisions qui intéressent les commerçants et déjà nous avons parlé de la jurisprudence relative aux brevets d'invention. On sait que les inventeurs ne conservent leurs droits qu'à la condition de payer annuellement une somme de cent francs à l'Etat : faute de ce paiement le brevet tombe dans le domaine public. Mais le délai est-il fatal ? Un paiement fait le lendemain de son expiration couvre-t-il la déchéance ? Telle est la question qui vient d'être résolue dans des termes très-positifs. La Cour de Paris (*Droit du 2 Août*) a décidé que l'annuité à laquelle est assujéti le breveté doit être payé le jour anniversaire de la prise du brevet. Si ce jour est férié, c'est la veille que le paiement doit être effectué sous peine de nullité de plein droit. La circonstance que les caisses publiques sont fermées le dimanche étant connue de tout le monde, ne peut constituer un cas de force majeure, et les inventeurs pouvant toujours anticiper le paiement de leurs annuités ne sont point reçus à se plaindre de n'avoir pas pu acquitter leur dette vis-à-vis de l'Etat.

Cette solution est parfaitement conforme à la jurisprudence concernant le calcul des délais judiciaires. Une échéance fatale, emportant perte d'un droit, ne se reporte point au lendemain quand elle tombe sur un jour férié, et surtout quand elle doit être calculée d'une année à l'autre. Si les caisses publiques reçoivent souvent, en pareil cas, des paiements tardifs, c'est que l'Etat n'est point juge de la valeur du paiement et des raisons plus ou moins légales qui l'ont retardé ; le fait que l'annuité a été touchée par le receveur, quoique versée après un an et un jour, n'empêche nullement les tiers intéressés à faire tomber l'invention dans le domaine public, d'invoquer la nullité et de demander la déchéance du brevet.

### VARIÉTÉS.

#### LA FOIRE DE BEAUCAIRE.

Il est dans le département du Gard une ville phénoménale qui vit quatre semaines seulement par an, une ville de dix mille habitants, qui en compte plus de cent mille durant un mois ; une ville sans industrie et sans commerce, qui, dans un temps donné, se trouve à l'improvise l'une des plus commerçantes de l'Europe ; une ville morte, indolente, presque déserte, qui du premier au 25 juillet devient subitement riante, active et populaire.

C'est Beaucaire, l'antique *Ugernum*, dont la foire rivalise avec celles de Leipzig, de Francfort, de Novogorod et de Singaglia.

Vue par les voyageurs qui vont de Lyon à Arles sur les bateaux à vapeur du Rhône, cette vieille cité offre un coup d'œil assez pittoresque ; mais si vous pénétrez dans l'intérieur, vous trouvez un meandre de rues sinueuses, des pavés anguleux, des maisons lézardées, et pas un monument, à moins que vous ne preniez pour tel le château de *Bel-Cadro*, dont les ruines couronnent la cime d'un rocher crayeux.

D'où vient que le commerce a choisi pour rendez-vous une aussi maussade résidence ?

Uniquement de ce que la foire de Beaucaire était franche dans un temps de multiples prohibitions.

On ne sait comment elle le devint ; les paléographes ont vainement cherché la charte de fondation ; mais ils peuvent vous dire qu'il en est question dans un acte de 1168, et que les privilèges en furent confirmés par Charles VII, Louis XII et Louis XIII.

La franchise fut limitée plus tard. On créa, en 1632, un droit de réappréciation ; puis un droit d'abonnement de douze sous par balle qui n'était pas déballée ; puis fut instituée la douane de Valence, qui, après avoir imposé les marchandises portées à Beaucaire, les réimposait souvent au retour.

Ces entraves n'arrêtèrent point le mouvement commercial dont Beaucaire était le centre.

Aujourd'hui que les communications sont faciles et que les plus habiles négociants vont en fabrique, que les commis-voyageurs pénètrent jusque dans les chambrées, les foires, qui ont pour but de réunir dans un même lieu les acheteurs et les vendeurs, semblent une institution superflue.

Jamais, cependant, la foire de Beaucaire n'a été plus florissante. La somme des affaires qu'on y fait était évaluée à dix huit ou vingt millions en 1769 par DuRoi, dans sa *Description du Languedoc*. Le *Dictionnaire de géographie commerciale*, publié en l'an VII, donne le chiffre de sept millions ; la *Fausse pittoresque*, celui de vingt-cinq millions.

Or, les nombreux négociants que nous avons consultés portent la somme actuelle des ventes et achats à cinquante, soixante et même quatre-vingt millions.

Il y a progrès. A la vérité, le fabricant n'obtient guère plus de son produit rendu à Beaucaire que s'il en effectuait la livraison au siège même de son industrie. Le transport, le voyage, le loyer, la nourriture, augmentent ses frais généraux ; mais il trouve avantage, en ce qu'il s'écoule en peu de temps des quantités considérables.

Si le trafic est énorme à Beaucaire, c'est parce que cette ville est en communication directe avec nos principaux débouchés : par son canal, avec le Languedoc, Bordeaux, Nantes et autres ports de l'Océan ; par le Rhône, avec l'Allemagne, la Suisse, Lyon, Grenoble, Valence et Marseille ; par la Méditerranée, avec l'Italie, l'Espagne, l'Afrique et le Levant. Marseille remplit journellement l'ancien rôle de Beaucaire, en approvisionnant ces dernières contrées de denrées coloniales et de matières premières ; mais la fameuse foire n'y a rien perdu. Elle a pris un caractère plus industriel ; elle est devenue plus utile à nos manufactures, et son importance a été consolidée par la colonisation algérienne.

La foire de Beaucaire commença le 22 juillet ; c'est même encore le matin de ce jour que le canon annonce l'ouverture légale ; mais vendeurs et acheteurs apparaissent dès le 25 juin. Le Beaucairien est alors dans l'état d'un homme qui sort de catalepsie. Il ornaît au soleil, fumait, chassait des becfiges, travaillant toujours le moins possible, et le voici transfiguré en être agissant. Vite, badigeonnons ces façades, nettoignons ces lambris, changeons ces devantures, collons des papiers neufs, établissons des échoppes le long des murs, transformons les cabinets en chambres, les soupentes en boutiques, les galetas en appartements ! Le Beaucairien prend tous ces soins à votre intention, mais il saura s'en indemniser.

De jour en jour la foule grossit. Le préfet du Gard se met en route pour venir surveiller la foire. Le tribunal de commerce qui siège habituellement à Nîmes, accourt la balance à la main. Le Rhône se couvre de barques, de tartanes, de felouques génoises, de pinques catalanes, de navires de toutes nations. Suivant un vieil usage,

J'hésitai, je réfléchis, et finalement, je n'eus pas même le courage de suivre son conseil. J'étais sur la pente fatale des lâchetés.

Vers ce temps-là, un négociant de Longwy, qui avait connu mon père et qui s'intéressait à moi, crut pouvoir me faire obtenir un emploi de régisseur dans un domaine dont le propriétaire demeurait à Metz. J'acceptai avec empressement son offre, et partis pour Metz avec sa lettre de recommandation. Lorsque j'arrivai dans cette ville, la place était prise. Mais, dans le cours de ce voyage, je rencontrai, par hasard, un homme qui, de prime abord, me séduisit, par sa simplicité et son intelligence naturelles. C'était un mécanicien allemand qui avait découvert une machine économique qu'il désirait appliquer à une filature. « Ah ! me disait-il avec un énergique accent de conviction, si je pouvais trouver un associé qui m'apportât seulement vingt mille francs, je ferais sa fortune et la mienne. » Il m'intéressait, et lui, de son côté, était flatté de l'attention avec laquelle je l'écoutais. Bref, il me parla tant et si bien de ses projets, il m'exposa si explicitement et d'une façon si nette ses plans et ses calculs qu'il finit par me persuader qu'il avait raison.

Je pensai alors à la cassette, à cette stérile cassette ensevelie sous des tonneaux, dans ma cave. Rien ne m'empêchait d'en

tirer vingt mille francs. Par là, je ne faisais aucun tort à ceux à qui cette masse d'or appartenait. Au contraire, si comme j'avais tout lieu de le croire, je la faisais fructifier, j'augmentais leur richesse, et ils devaient m'en savoir gré. J'oubliais qu'il n'est point permis de toucher, même avec une bonne intention, à un dépôt dont on est responsable, encore moins de l'exposer aux chances d'une spéculation.

X. MARMIER.

(La suite au prochain numéro).

En présence de quelques cas de choléra qui affligent le littoral de la Méditerranée, on ne saurait trop suivre comme prophylaxie et comme un des meilleurs préservatifs des miasmes cholériques les conseils du docteur J.-L. J. Valleix, médecin de l'Hôpital de la Pitié de Paris. Le séjour dans un lieu sec et bien aéré, des vêtements suffisamment chauds, un régime tonique sans être excitant.

A ces précautions il est utile d'en joindre d'autres ; on recommande donc de prendre après chaque repas une tasse d'infusion de menthe, mélisse et d'arnica, qu'on fera suivre d'un verre de la Liqueur des moines bénédictins de l'abbaye de Fécamp, dans la composition de laquelle entre une certaine quantité de plantes puissantes pour la préservation et la guérison de cette terrible maladie.

### Bureau des postes de Roubaix.

RUE NATIONALE.

DÉSIGNATION DES ROUTES	CLOTURE des affranchissements en numéraire et changements.	DERNIÈRE levée de la boîte du bureau avant chaque départ.
1 Lille 1 env. Anglet, Paris à Calais.	matin	matin
Tourcoing, 2 env.	9 h. 00 m.	9 h. 00 m
2 Calais à Paris, Lille 2 env. Tourcoing 3 envois.	11 h 40 m	11 h 50 m
3 Lannoy du Nord 1 envoi.	soir	soir
4 Tourcoing 4 env. Belgique, Lille 2 <sup>e</sup> .	12 h 45 m	12 h 45 m
5 Lille 4 env. Tourcoing 5 env. Gand Courtrai Walinco Paris, Erquelin, Erquelin à Paris.	2 h 15 m	2 h 30 m
6 Quiévrain à Paris, pour la 1 <sup>re</sup> distribution à Paris et les départements en passe Paris.	4 h 00 m	4 h 20 m
7 Paris à Cal. Lille 5 envoi, Calais à Paris pour la 2 <sup>e</sup> distrib. à Paris.	6 h 30 m	8 h 45 m (1)
8 Tourcoing 1 env. Lannoy 1 envoi. Tournai, Belgique.	7 h 00 m	8 h 50 m
	7 h 00 m	9 h 00 m (2)

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées des boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée	8 h 10 mat.	8 h 20 mat.	8 h 30 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 50 mat.	11 h mat.	11 10 mat.
3 <sup>e</sup> levée	1 25 soir.	1 25 soir.	1 45 soir.
4 <sup>e</sup> levée	5 30 soir.	5 40 soir.	5 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée	7 45 soir.	7 55 soir.	8 05 soir.

  

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 <sup>re</sup> levée	8 h 35 mat.	8 h 40 mat.	8 h 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée	11 15 mat.	11 25 mat.	11 35 mat.
3 <sup>e</sup> levée	1 50 soir.	1 55 soir.	2 05 soir.
4 <sup>e</sup> levée	5 55 soir.	6 h soir.	6 10 soir.
5 <sup>e</sup> levée	8 10 soir.	8 15 soir.	8 2 <sup>e</sup>

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

### PRIX DES PLACES

AU DÉPART DE LILLE BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DESTINATIONS.	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Cambrai . . .	12 45	9 30	7 75
Arras . . .	9 75	7 30	6 05
Lens . . .	6 55	4 95	4 10
Béthune . . .	9 75	7 30	6 05
Lillers . . .	9 75	7 30	6 05
Aire . . .	9 75	7 30	6 05
Roubaix . . .	8 25	6 15	5 10
Vitry . . .	7 05	5 35	4 40
Douai . . .	5 40	4 05	3 30
Montigny . .	6 75	5 05	4 15
Somain . . .	7 90	5 95	4 85
Wallers . . .	9 40	7 05	5 85
Raismes . . .	10 30	7 65	6 40
Valenciennes	10 45	7 80	6 45
Leforest . . .	4 20	3 15	2 65
Carvin . . .	3	2 25	1 85
Seclin . . .	1 90	1 35	1 20
Roubaix . . .	1 50	1 15	1 05
Tourcoing . .	1 90	1 35	1 20
Pérenchies . .	1 65	1 30	1
Armentières	2 55	1 90	1 55
Stenwerck	4 20	3 15	2 55
Baillet . . .	4 90	3 70	3 05
Strazeele . . .	6 25	4 65	3 90
Hazebrouck	7 20	5 40	4 50
Cassel . . .	8 95	6 70	5 55
Aréke . . .	10 05	7 60	6 30
Esquelbecq	11 25	8 50	7 06
Bergues . . .	12 75	9 60	8
Dunkerque . .	14 10	10 60	8 75
Ebblinghem	8 95	6 70	5 55
Saint-Omer	10 75	8 10	6 70
Watten . . .	12 30	9 25	7 65
Audruicq . . .	14 10	10 60	8 75
Ardes . . .	15 45	11 65	9 60
St-Pierre-J-Calais	17 35	13	10 65
Calais . . .	17 80	13 35	11 15